

Le nouvel arrêté préfectoral du 4 septembre 2025 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau en Corrèze est consultable en cliquant sur le lien suivant : https://www.correze.gouv.fr/contenu/telechargement/32660/233186/file/Arrete_prefectoral_secheresse_04092025.pdf

Les changements sont les suivants :

- passage du niveau de crise au niveau d'alerte renforcée dans les zones « Vienne amont », « Vézère cristalline amont », « Vézère cristalline aval », « Corrèze amont », « Corrèze aval », « Dordogne des grands barrages aval rive gauche » et « Dordogne des grands barrages amont » ;
- passage de l'alerte renforcée au niveau d'alerte des zones « Auvézère » et « Vézère Karstique ».

La zone d'alerte « Dordogne karstique » est maintenue au niveau de crise.

Cet arrêté entrera en vigueur à partir du samedi 6 septembre. Il devra faire l'objet d'un affichage en mairie.

Les usagers peuvent aussi consulter les mesures de restriction à partir de la plateforme VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>